



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 25 AOÛT 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Jacques Bouchard, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint par intérim

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Danny W. Paterson, directeur général adjoint, Sécurité publique et services institutionnels
Daniel Lemieux, directeur général adjoint, infrastructures et services de proximité

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13467/22-08-25
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13468/22-08-25
ITEM 1.3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 18 AOÛT 2022

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 19 août 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 août 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 août 2022 soit approuvé.

CE-13469/22-08-25

ITEM 5.1

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES FRAIS POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 985, RUE SAINT-CAMILLE

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 985 rue Saint-Camille a été détruit par un incendie et la propriétaire a déposé une demande de permis de construction afin de reconstruire sa demeure;

ATTENDU QUE le lot 3 242 762 était, avant la rénovation cadastrale, composé du lot distinct 635-2-2;

ATTENDU QU'il y a eu un permis de lotissement de délivré en 1983 afin de créer le lot 635-2-2;

ATTENDU QUE le permis de lotissement a été délivré même si le lot projeté ne respectait pas les dimensions et superficies minimales de lotissement prévu au règlement sur le zonage 365-1981 de l'ancienne Ville de Bellefeuille (largeur du lot de 37,33 mètres, alors que le minimum exigé était de 38,1 mètres);

ATTENDU QUE le lot 365-2-2 était conforme au niveau de la superficie;

ATTENDU QUE le lot 3 242 762 ne peut donc pas bénéficier de droits acquis pour sa largeur, car il n'a jamais été conforme à un règlement de lotissement depuis sa création;

ATTENDU QUE l'article 71 du règlement sur le lotissement 0310-000 nous réfère aux articles 256.1, 256.2 et 256.3 relativement aux privilèges au lotissement. L'article 256.2 (terrain construit) ne confère pas de privilège au lotissement, car c'était un lot distinct le jour précédent l'entrée en vigueur du premier RCI;

ATTENDU QUE la requérante est de bonne foi, ayant suivi toutes les étapes et déposé tous les documents demandés par le SUDD et désirent régulariser cette situation par l'entremise d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la Ville souhaite éviter une contestation à naître;;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Desrosiers, chef de la Division planification et réglementation - Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

La Ville accepte d'assumer les frais de 1 000 \$ reliés à une demande de dérogation mineure, pour régulariser la situation non conforme relative à la largeur et la superficie du lot 3 242 762 du cadastre du Québec, pour l'immeuble sis au 985, rue Saint-Camille.

CE-13470/22-08-25

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT D’UN CAMION DE 6 ROUES AVEC BOÎTE ET ÉQUIPEMENTS POUR SIGNALISATION (2022-BS-134)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'appel d'offres public, pour l'achat d'un camion de 6 roues avec boîte et équipements pour signalisation;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, préparée par Étienne Gougoux du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est d'environ 201 206 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint par intérim de la Ville a procédé, le 19 juillet 2022, à l'ouverture des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé après analyse (taxes incluses)
Jacques Olivier Ford inc.	Oui	223 045,75 \$	---
Des Laurentides Ford inc.	Oui	202 579,05 \$	---

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur Erik Deslandes, chef de la Division de la voirie et de la mécanique, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 25 juillet 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec boîte et équipements pour signalisation à « Des Laurentides Ford inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 202 579,05 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.**
- 3.- **Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

CE-13471/22-08-25

ITEM 7.1

CESSIONS POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX – PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-50037

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a demandé un permis de lotissement afin de créer les lots 6 474 104 et 6 474 105 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par monsieur Marc Jarry, arpenteur-géomètre, sous sa minute 17955, dossier numéro M21-8591-1, en date du 30 septembre 2021, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la localisation de cette opération cadastrale est montrée sur le plan joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE le lot 3 242 952 était lors de sa création voué à être le tracé du boulevard de La Salette, toutefois le boulevard n'a jamais passé par ce lot et il demeure inutilisé;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la subdivision du lot 3 242 952 afin de permettre le remembrement du lot projeté 6 474 104 avec le lot 3 241 226 dans une opération cadastrale subséquente;

ATTENDU QUE le lot 6 474 104 est voué à être cédé à madame Claire Boyer, tel que décrit dans la résolution CE 13383/22-05-26, jointe à l'annexe 3;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 53 du règlement sur le lotissement numéro 0310-000, le comité exécutif doit se prononcer quant à la cession pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigés en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu de l'article 54 du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain;

ATTENDU QUE la superficie assujettie à la cession est de 2 089,8 mètres carrés et que la contribution de 10 % en terrain représente 208,98 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a créé le lot 6 467 010 à titre de compensation anticipée pour la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, lors de la demande de permis de lotissement 2021-50031, tel que mentionné dans la résolution CE-13010/21-09-29, jointe à l'annexe 4;

ATTENDU QUE le solde de cette banque en compensation anticipée pour des opérations cadastrales futures suite à la déduction de 208,98 mètres carrés est de 778 538,81 mètres carrés, tel que démontré dans le document intitulé « Calcul de cession PTJ » lequel est joint à l'annexe 5;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Desrosiers, chef de la Division de la planification et de la réglementation, du Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

La Ville accepte la contribution exigée de 10 % en terrain, d'une superficie de 208,98 mètres carrés, requise pour la demande de permis de lotissement 2021-50037, soit prise à même la banque de terrain de la Ville, composée du lot 6 467 010 du cadastre du Québec, banque de terrain créée lors de la demande de permis de lotissement 2021-50031.

CE-13472/22-08-25

ITEM 7.2

VENTE DU LOT 6 249 614 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RUE PATRICK – ACADÉMIE LAFONTAINE INC.

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot 6 249 614 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 460,9 mètres carrés situé sur la rue Patrick;

ATTENDU QU'Académie Lafontaine inc. a procédé à l'aménagement du lot 6 249 614 du cadastre du Québec, dans le but d'obtenir un accès à leur stationnement;

ATTENDU QU'Académie Lafontaine inc. désire se porter acquéreur du lot 6 249 614 du cadastre du Québec, au montant de vingt mille dollars (20 000\$);

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la situation, en procédant à la vente du lot 6 249 614 du cadastre du Québec;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de madame Martine Éthier, directrice du Service du développement économique et de l'électrification des transports, datée du 26 juillet 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville approuve la transaction de l'offre d'achat au montant de 20 000 \$, dûment signé par messieurs Benoît Roberge, président et Hugues Lagarde, directeur général pour et au nom de « Académie Lafontaine » et entériné par résolution du conseil CE-8251/13-10-22.**
- 2.- **La Ville enlève le caractère de rue sur le lot 6 249 614 du cadastre du Québec.**
- 3.- **Le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte de vente qui en découlera, pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

CE-13473/22-08-25
ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint par intérim,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 25 AOÛT 2022 À 9 H

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	258
CE-13467/22-08-25	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	258
CE-13468/22-08-25	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 AOÛT 2022	259
CE-13469/22-08-25	5.1	DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES FRAIS POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 985, RUE SAINT-CAMILLE	259
CE-13470/22-08-25	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT D'UN CAMION DE 6 ROUES AVEC BOÎTE ET ÉQUIPEMENTS POUR SIGNALISATION (2022-BS-134)	260
CE-13471/22-08-25	7.1	CESSIONS POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX – PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-50037	260
CE-13472/22-08-25	7.2	VENTE DU LOT 6 249 614 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RUE PATRICK – ACADEMIE LAFONTAINE INC.	261
CE-13473/22-08-25	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	262